



ÉLABORATION
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du
Le Maire



Février 2012



ECHELLE 1/2000

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Aire de stationnement et équipements communaux	Commune
2	Ancien canal usinier et cheminement piétonnier à aménager	Commune
3	Elargissement de l'accès à la zone AU	Commune
4	Cheminement piétonnier reliant la zone AU à la rue des Vignes	Commune
5	Équipements sportifs et de loisirs	Commune

LIMITES
+ + + + - - - - Limite communale + + + + - - - -
- - - - - Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES
1 Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
2
OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL
VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

ZONES INONDABLES
ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION
DQAF - Atlas des zones inondables

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES
au titre de l'art. L.123-1 (7°) du code de l'urbanisme
ETANG A CONSERVER

★ EXPLOITATION AGRICOLE D'ELEVAGE

PISTE CYCLABLE EXISTANTE
D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

